



refus prise en charge adi par assurance groupe CNP

Par **moustique62**, le **15/03/2009 à 20:36**

bonjour

je suis en litige avec l'assurance groupe du credit agricole qui est la CNP pour refus de prise en charge au titre de l adi

je suis en ald
reconnue travailleur handicapée
classée en invalidite 2 catégorie par la securité sociale
licenciée en 07 le ne peux pas rechercher d'emploi tant que non invalidité ne soit consolidée

j ai eu une expertise en octobre 07
le medecin expert a jugé que je pouvait travailler a mi-temps
en ayant un travail sédentaire pure, non répétitif, pas physique, pas intellectuel, pas de port de charges lourdes

ce travail existe t'il?

j ai fait appel et eu une contre expertise le 5 fevier 09

le medecin expert a fait son expertise, je lui dit devoir voir un spécialiste sur Paris le 17 02 09 il decide donc de rendre son rapport après avoir reçu de ma part le contre rendu du professeur ce rapport e et tranmis le 27 02 09 sur les conseils de mon medecin

le seul hic c'est que ce medecin expert a rendu son rapport le 24 02 09 sans attendre le courrier du professeur de Paris qui dit que je ne reprendre une activité ultérieurement

il a dit que je pouvais retravailler a mi temps

je trouve incorrecte la facon de faire de ce medecin expert ayant dit devant les deux medecins présents, mon mari et moi même qu'il allé attendre ce compte rendu
il n a pas de parole

que faire
demander une médiation
prendre un avocat

deplus mon état de santé s'aggrave je doit subir une irm cérébrale et etre hospitalisée 5 jours

pour avoir des perfusions , et un rhumatologue

malgré le certificat de mon medecin attestant le traitement que je prend pour lui je ne peux absolument pas travailler

je vous remercie de votre aide
je reste en l attente de vous lire
pour plus de renseignements via le mail

merci